



GREEN BUSINESS

▷ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les entreprises en quête de respectabilité

Quelque 500 chefs d'entreprise réunis pour le « Parlement des entrepreneurs d'avenir » débattront cette semaine à Nantes des bénéfices d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

PAR DOMINIQUE PIALOT

Le seul respect de l'environnement ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) mais il en est l'un des piliers. La RSE, qui fait son chemin dans les pratiques des entreprises (et dans leur communication), désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Il s'agit de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité et d'adopter les meilleures pratiques vis-à-vis de la société et de l'environnement. En cette période de crise favorisée par la financiarisation excessive de l'économie et des visées court-termistes, il existe des chefs d'entreprise convaincus des bénéfices d'une solide politique RSE. Le réseau des entrepreneurs d'avenir, qui compte 500 d'entre eux, se réunit les 12

et 13 mai à Nantes avec la participation notamment d'Alstom, Schneider Electric et Lafuma.

Si les investisseurs institutionnels ont été les premiers à se pencher sur le sujet, en recourant aux services des agences de notation extra-financières (telles que Vigeo, en France), l'intérêt pour la qualité de la RSE s'élargit à toutes les parties prenantes d'une entreprise. À ses clients, eux-mêmes redevables du niveau de responsabilité de leurs fournisseurs ; à ses banquiers et assureurs, soucieux des risques sociaux et environnementaux encourus ; à ses consommateurs enfin, sensibles aux conditions dans lesquelles les produits ont été fabriqués.

■ DROITS DE L'HOMME

La question des outils est centrale. La publication à l'automne dernier de la norme ISO 26000, première du genre à encadrer la RSE dans le monde entier, semble accélérer le passage à l'acte au sein des entreprises. Toute organisation dans le monde, quels que

soient sa taille et son secteur, peut s'y référer pour mesurer et piloter sa performance en termes de gouvernance, respect des droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, bonnes pratiques des affaires, questions relatives aux consommateurs et engagement sociétal. « C'est la première démarche globale, qui reprend toutes les thématiques sur lesquelles nous sommes positionnés », s'enthousiasme Thierry Bourgeois, directeur industriel du fabricant de produits naturels Léa Nature, en charge du projet RSE.

Même pour de bons élèves comme Léa Nature, la nouvelle norme incite à élargir son champ d'action au-delà du périmètre de l'entreprise, à toute sa « zone d'influence ». Par exemple, à sortir d'une stricte relation commerciale pour soutenir des filières agricoles amont (un facteur clé de succès pour les produits biologiques). Ce concept « d'entreprise élargie » intéresse également Dominique Lechevallier, directeur du marché Entreprises chez Generali. « ISO 26000 sta-



Il s'agit de prendre en compte les impacts de leur activité et d'adopter les meilleures pratiques vis-à-vis de la société et de l'environnement.

bilise les pratiques et constitue un guide précieux pour compléter la cartographie des risques des entreprises que nous prospectons. Depuis l'instauration en 2005 de son label « Agir pour notre avenir », décerné à ses 15 clients les plus performants en la matière, l'assureur a pu vérifier son intuition.

« Les entreprises les mieux notées sur leur RSE affichent un profil de risque deux fois meilleur que la moyenne. » ISO 26000, qui n'est pas certifiable, attribue à une entreprise donnée un niveau de maturité. Mais des labels peuvent prendre le relais au niveau national, comme c'est le cas en France de LUCIE, destiné en premier lieu aux PME.

LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MUTATION

Selon l'histoire et le secteur d'activité d'une entreprise, la direction du développement durable a d'abord été attribuée aux équipes en charge de l'assurance qualité ou de la HSE (hygiène, sécurité, environnement) et chaque directeur du développement durable avait tendance à avoir sa marotte selon son origine. Depuis, leurs compétences se sont étendues à tous les aspects du développement durable, environnemental, économique et sociétal. Et aujourd'hui, c'est souvent à ces mêmes directions qu'est confiée la mise en œuvre de la politique RSE, qui met un accent plus net sur l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de fonctions par nature transverses, confiées à des cadres expérimentés de l'entreprise. Stratégiques, elles sont de plus en plus souvent directement rattachées à la direction générale. **D. P.**

EN BREF

Le GIEC juge possible 80 % d'énergies vertes en 2050

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) juge possible d'atteindre 80 % d'énergies vertes dans la consommation mondiale en 2050. Retrouvez les principales conclusions du rapport publié lundi sur latribune.fr.

Renault abaisse ses rejets de CO2

Renault s'est engagé à « réduire son empreinte carbone de 10 % d'ici à 2013 et de 10 % supplémentaires entre 2013 et 2016 », affirme le constructeur. Il passerait en Europe de 135 grammes/kilomètre aujourd'hui à 120 en moyenne en 2013 et moins de 100 en 2016.

Évaluer différemment la richesse des sociétés

Les deux tiers de la valeur des entreprises françaises sont constitués de capital immatériel, absent des bilans comptables.

« **CONSIDÉREZ UN HÔTEL** aux Arcs 1600 ; sa valeur comptable ne prend pas en compte la neige. Pourtant, maintenant qu'il n'y a quasiment plus de neige aux Arcs 1600, et donc bien moins de touristes, la valeur de cet hôtel a nettement diminué. » Alan Fustec, cofondateur de l'Observatoire de l'immatériel et président du cabinet de conseil Goodwill Management, évoquera peut-être cet exemple lors de la conférence du Parlement des entrepreneurs d'avenir consacrée au capital immatériel.

L'absence du capital naturel (comme la neige) dans le bilan comptable d'une entreprise n'est qu'un exemple parmi d'autres qui illustre les lacunes de la comptabilité classique et son incapacité à rendre compte de la réelle valeur

des entreprises. Ses clients, ses salariés, sa marque, ses savoir-faire, ses partenaires et fournisseurs, ses actionnaires... autant de facteurs qui conditionnent la réalisation des futurs profits de l'entreprise. Difficile, donc, de calculer la valeur de l'entreprise selon la méthode classique d'actualisation de ses futurs profits, sans tenir compte de l'état de ce capital immatériel. En lui attribuant une note, Goodwill Management est en mesure de déceler ou surcoter la valeur financière d'un actif calculée selon l'une des méthodes classiques : coût d'acquisition, de remplacement, exonérations de redevance (utilisées pour calculer

la valeur des brevets), méthode des comparables.

La notion de capital immatériel a fait son apparition depuis une dizaine d'années à la faveur

**Ses clients,
ses salariés,
sa marque,
ses savoir-faire,
ses partenaires
et fournisseurs...**

d'un décalage croissant entre la valorisation des entreprises et celle de leurs seuls actifs comptables. D'abord utilisée essentiellement lors d'opérations d'achat ou de vente, elle l'est aussi, de plus en plus, par des entreprises simplement soucieuses de garantir le bon état de leurs actifs afin de sécuriser leur développement dans la

durée. La valeur des marques est l'actif immatériel le plus souvent pris en compte. « En revanche, on n'est pas prêt de voir le capital

humain valorisé au bilan d'une entreprise », regrette Alan Fustec. Pourtant, le turnover très bas de la SSII Norsys, qui bénéficie d'une politique sociale exceptionnelle, constitue sans nul doute aux yeux de ses clients une part significative de sa valeur. Autre exemple, les évolutions récentes du droit de l'environnement, dont la loi de responsabilité environnementale qui accroît les éventuels passifs susceptibles de peser sur les entreprises pour dégâts causés à l'environnement. « La demande pour un chiffrage précis de ce capital immatériel est de plus en plus forte depuis quelques années, témoigne Alan Fustec. Certains assureurs commencent même à prendre en compte les risques qui lui sont afférents. » **D.P.**